

DHANANI
BOULANGER à RUHENGARI.

12-2-61

Le Comptable Territorial, 1931

A Monsieur le Directeur de l'Ecole de Police du RWANDA à RUHENGARI.

FACTURE N°19/b, suivant BON DE COMMANDE N°2 du 07/01/61.
Le Gouvernement du Rwanda doit à Monsieur DHANANI A. Boulanger
à RUHENGARI, ce qui suit:

5.000 pains à	03,00 frs	15.000 frs

	Total	15.000 frs.

Je dis QUINZE MILLE Francs.

A Ruhengeri le 07/01/61

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE QUINZE MILLE francs.

DHANANI A.

Pour vérification approbation et imputation
à charge de l'art.11/11/011/02/00/124.
Engagement n°4 du 07/01/61
A Ruhengeri le 22/02/61
Le sous-gestionnaire des Crédits
LOOS, CH.

Pour réception conforme durant la fin du mois
de janvier et le début février.
Livraison prévue pour fin janvier et début
février.
Exécutée durant la dernière quinzaine de
janvier et la première de février.
A Ruhengeri le 22/02/61

Le Directeur de l'Ecole de Police.
LOOS, CH.

Handwritten notes:
Dhanani
Dhanani
Dhanani

